

BAREMES DES HONORAIRES

Honoraires au 01/01/2020

GESTION LOCATIVE

HONORAIRE TTC (TVA à 20,00 %)	
Locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 1989)	6,00 % à 8,40 % TTC SUR ENCAISSEMENTS (SELON NOMBRE DE LOTS)
Locaux meublés	
Locaux commerciaux	
Locaux professionnels	
Locations saisonnières	
Biens ruraux	
Terrains	
Autres locaux (résidence secondaire, garage, entrepôts)	
Immeubles entiers	
Garantie du paiement loyers impayés et détériorations immobilières	
(en sus des honoraires de gérance)	
Prestations particulières (rédaction de bail, état des lieux, frais de dossier contentieux locataire, gestion des contrats d'assurance...)	

SYNDIC D'IMMEUBLE

HONORAIRE TTC (TVA à 20,00 %)	
Gestion courante incluse dans le forfait annuel - immeuble d'habitation (selon configuration, équipements collectifs, personnel, mode de gestion de la trésorerie du syndicat...)	ENTRE 150,00 € / LOT et 300,00 € / LOT
Gestion courante incluse dans le forfait annuel - autre immeuble (bureaux, centres commerciaux, locaux professionnels...)	
(selon configuration, équipements collectifs, personnel, mode de gestion de la trésorerie du syndicat...)	
Vacation horaire	
. heures ouvrables	ENTRE 84,00 €/H ET 108,00 €/H
. hors heures ouvrables	ENTRE 126,00 €/H ET 150,00 €/H
Prestation individuelle : pré état daté	150,00 €
Les autres prestations individuelles sont indiquées dans le catalogue	
Location de salle chez le syndic	SUR DEMANDE ET DEVIS
Tirage des documents	
Prestations Variables	
(travaux exceptionnels, placement des fonds...)	